



## Communiqué de presse de cinq organes européens de contrôle des services de renseignement et de sécurité

---

### Déclaration commune : renforcement de la coopération en matière de contrôle des services de renseignement et de sécurité

La coopération entre les services de renseignement et de sécurité s'est intensifiée, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'échanges de données entre les services de différents pays. Ce phénomène a été particulièrement observé ces dernières années, lorsque la menace du terrorisme djihadiste est devenue plus complexe et s'est répandue, et que des (groupes) terroristes ont perpétré plusieurs attaques en Europe.

La multiplication des échanges internationaux de données entre les services de renseignement et de sécurité pose un certain nombre de défis aux organes de contrôle nationaux. Le contrôle des échanges de renseignements étant strictement national, il ne peut traverser les frontières et ne peut donc refléter qu'une face de l'échange de données. Les organes de contrôle pourraient coopérer dans le cadre des échanges internationaux de données, mais ils sont limités par les règles nationales régissant le secret. En outre, les organes de contrôle estiment qu'il est de plus en plus difficile de suivre la communauté du renseignement dans les actions qu'elle entreprend pour développer des moyens plus efficaces et plus rapides en matière d'échanges de données. Ces défis, parmi d'autres, auxquels sont confrontés les organes de contrôle peuvent comporter un risque de lacunes dans le contrôle.

Les organes de contrôle belge, danois, néerlandais, norvégien et suisse ont collaboré pour relever ces défis et pour identifier des moyens pour répondre au risque de lacunes dans le contrôle. Nous avons décidé de mener, chacun de notre côté, une enquête au niveau national sur l'utilisation de données relatives aux *foreign terrorist fighters* par les services qui sont soumis à notre contrôle et sur le partage de ces données. Ces trois dernières années, nous nous sommes rencontrés à intervalles réguliers pour échanger nos méthodes, nos meilleures pratiques, nos écueils juridiques, ainsi que nos pratiques et nos expériences dans le cadre des enquêtes nationales. Aucune information classifiée n'a été échangée.

Dans cette déclaration commune, nous avons identifié des moyens d'aller de l'avant. Répondre au risque de lacunes dans le contrôle requiert une intensification de la coopération entre les organes de contrôle. Une étape utile et nécessaire vers une coopération plus étroite en matière de contrôle est de limiter le secret entre les organes de contrôle. Une fois que les données ont été échangées par les services de renseignement, le contrôle peut être effectué dans la foulée. Les organes de contrôle devraient alors être en mesure de discuter des renseignements qui ont été échangés. Une autre étape consiste à élaborer de nouvelles méthodes de contrôle juridiques et techniques, et ce afin d'évaluer efficacement le système d'échanges internationaux de données, ainsi que l'existence et la mise en œuvre des garanties communes de respect des droits fondamentaux.

Les organes de contrôle belge, danois, néerlandais, norvégien et suisse poursuivront leur approche pour relever les défis du contrôle des échanges internationaux de données et invitent les organes de contrôle d'autres pays à se joindre à leurs efforts.

### La déclaration commune ci-annexée est rédigée en coordination avec :

- Belgian Standing Intelligence Agencies Review Committee  
(Le Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité/Vast Comité van Toezicht op de inlichtingen- en veiligheidsdiensten – Belgique/België) – [www.comiteri.be](http://www.comiteri.be)
- L'Organe de contrôle des services de renseignement (Tilsynet med Efterretningstjenesterne) – Danemark – [www.tet.dk](http://www.tet.dk)

- Le Comité de contrôle des services de renseignement et de sécurité (*Commissie van Toezicht op de Inlichtingen- en Veiligheidsdiensten*) – Pays-Bas – [www.ctivd.nl](http://www.ctivd.nl)
- Le Comité de contrôle des services de renseignement et de sécurité (*EOS-utvalget*) – Norvège – [www.eos-utvalget.no](http://www.eos-utvalget.no)
- L’Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement AS-Rens (*Unabhängige Aufsichtsbehörde über die nachrichtendienstlichen Tätigkeiten AB-ND*) – Suisse – [www.ab-nd.admin.ch](http://www.ab-nd.admin.ch)

**Pour plus d’informations, vous pouvez contacter :**

- International/Pays-Bas : Mme Jantine Kervel (Secrétaire générale du CTIVD)  
T : +31(0)703155820  
E : [info@ctivd.nl](mailto:info@ctivd.nl)
- Belgique : Comité permanent R/Vast Comité I  
T : +32(0)2 286 29 11  
E : [info@comiteri.be](mailto:info@comiteri.be)
- Danemark : TET  
T : +45 25 50 10 34  
E : [info@tet.dk](mailto:info@tet.dk)
- Norvège : Comité EOS  
T : +47 23 31 09 30  
E : [post@eos-utvalget.no](mailto:post@eos-utvalget.no)
- Suisse : AS-Rens  
T : + 41 58 464 20 75  
E : [info@ab-nd.admin.ch](mailto:info@ab-nd.admin.ch)